

PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DE LA PERSONNE ÂGÉE: PRÉVENTION, REPÉRAGE, ACCOMPAGNEMENT.

28 % des suicides en France sont le fait de personnes âgées de 65 ans et plus.
Près de 90 % de ces suicides sont en lien avec un trouble psychiatrique, essentiellement la dépression.

Améliorer le repérage de cette souffrance psychique est donc un enjeu majeur de santé publique.
Disposer d'outils pour mieux la repérer est l'objectif de ces recommandations, écrites à l'attention des professionnels intervenant auprès des personnes âgées et de leurs aidants.

OBJECTIFS DES RECOMMANDATIONS

Donner des éléments de réflexion sur les pratiques et sur les actions concernant :

- ↳ la **prévention des risques de souffrance psychique**;
- ↳ la **connaissance des facteurs de risque** et des situations pouvant générer une souffrance psychique;
- ↳ le **repérage précoce des signes de souffrance psychique**;
- ↳ le **partage d'informations** relatives à la souffrance psychique repérée, effectué dans le respect de la dignité de la personne et des règles du secret professionnel et/ou médical;
- ↳ la **mise en place d'un accompagnement interdisciplinaire**, coordonné et adapté à la situation de souffrance psychique repérée;
- ↳ l'**amélioration du repérage et de la gestion des situations de crise**, et plus particulièrement de crise suicidaire avec risque de passage à l'acte.

DESTINATAIRES DES RECOMMANDATIONS

- **Services intervenant à domicile** : SAAD, SSIAD, SPASAD, ESA*, etc.
- **Établissements d'accueil** : Ehpad, Ehpa, etc.
- **Structures d'accueil de jour**
- **Organismes de formation et universitaires**

* Service d'aide et d'accompagnement à domicile, Service de soins infirmiers à domicile, Service polyvalent d'aide et de soins à domicile, Équipe spécialisée Alzheimer.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DES RECOMMANDATIONS

- **Analyse de la littérature**
- **Analyse des pratiques mises en œuvre sur le terrain** : entretiens semi-directifs avec des professionnels de structures et des personnes âgées accueillies
- **Appel à contribution** auprès de l'ensemble des professionnels du secteur gériatrique
- Réunions d'un **groupe de travail pluridisciplinaire** composé des professionnels de terrain, de représentants des usagers et d'experts
- Sollicitation d'un **groupe de lecture pluridisciplinaire** composé de professionnels du secteur gériatrique
- **Analyse juridique**
- **Consultation des instances de l'Anesm** représentant les professionnels et les usagers et **sollicitation du conseil scientifique**
- **Adoption du projet par le Directeur de l'Anesm**

APPROPRIATION DES RECOMMANDATIONS

- Elles peuvent être utilisées comme des **outils pratiques et pédagogiques** par toutes les personnes en contact direct ou indirect avec les personnes âgées et notamment les **responsables et directeurs d'établissements et de services, les professionnels de l'accompagnement, les formateurs, les bénévoles ou encore les usagers eux-mêmes et leurs aidants.**
- Les **études de cas** (chapitre 5) peuvent être **travaillées en équipe** afin d'en faciliter leur appropriation.
- Les **démarches d'évaluation interne et externe** mises en œuvre par les établissements et services s'appuient par ailleurs sur ces recommandations, qui peuvent servir de support à l'amélioration des pratiques.
- Les **organismes de formation** peuvent s'appuyer sur ce document.

DE LA RECONNAISSANCE D'UNE SOUFFRANCE PSYCHIQUE... À L'ORGANISATION DE SA PRISE EN CHARGE

ACTION(S) MISE(S) EN ŒUVRE PAR LA STRUCTURE

La formation des professionnels au repérage des signes de souffrance psychique.

L'écoute et la légitimation de la parole des professionnels signalant une situation de souffrance psychique ou un risque suicidaire.
L'élaboration de protocoles pour le partage des informations.

L'analyse des observations formulées par les professionnels.
La concertation des informations internes.

La coordination avec les partenaires identifiés.

La mise en place d'un processus de suivi et/ou d'une veille des situations à risque.

La réévaluation régulière des situations.

L'élaboration d'un protocole d'accompagnement de l'équipe face à un risque suicidaire et/ou suite à un suicide.

BONNES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE PAR LES PROFESSIONNELS

Reconnaître et entendre les manifestations de souffrance psychique d'une personne âgée.

Transmettre les informations.
Partager l'analyse des signes de souffrance psychique observés.

Participer à la coordination des actions mises en place, en interne et en externe, pour la prise en charge de la souffrance psychique.

Rester vigilant sur l'évolution de l'état psychique de la personne (amélioration/stabilité/dégradation).

Partager régulièrement l'information.

Se saisir du soutien proposé par la structure.

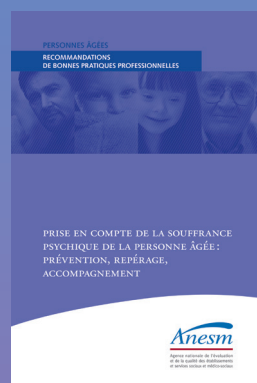
Améliorer les pratiques au sein de l'établissement ou du service.

EFFETS ATTENDUS SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Auteurs :
Louise Pinard,
Delphine Dupré-Leveque,
Didier Charlanne.
louise.pinard@sante.gouv.fr
delphine.dupre-leveque@sante.gouv.fr

Recommandations disponibles sur le site internet de l'Anesm :

www.anesm.sante.gouv.fr



Anesm

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux